



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales

## PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR : FEADER 2018

### a) Descriptif succinct du projet

Cet appel à projet permet de créer, d'améliorer, de normaliser ou d'entretenir des équipements de défense contre l'incendie selon les normes définies par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne des équipements prioritaires.

Les ouvrages concernés sont :

- des zones d'appui,
- des pistes D.F.C.I.

La pérennité des axes stratégiques s'inscrit également dans ce projet par la mise en œuvre de procédures de Servitudes D.F.C.I.

L'appel à propositions concerne les travaux de la programmation DFCI 2018 :

- 223,55 hectares de maintien en conditions opérationnelles d'ouvrages existants et classés prioritaires ;
- 14,07 kilomètres de mise aux normes de pistes ;

### b) Réponse du projet aux objectifs de la mesure

- Maintient et renforce la résilience de la forêt et la protection contre les incendies de forêt ;
- Diminue le risque de propagation de feux de forêts ;

### c) Objectifs poursuivis

**Le présent projet s'inscrit** dans le cadre du **Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies du Var (PDPFCI) approuvé par arrêté du 29 décembre 2008** comme il est stipulé dans le règlement CEE n° 2158/92 du Conseil du 23 juillet 1992 relatif à la protection des forêts contre les incendies.

**Le Massif des Maures est classé zone très sensible par rapport aux risques des incendies de forêt.** Les incendies, par leur ampleur, leur fréquence ou leurs conséquences risquent de compromettre la sécurité publique ou de dégrader les sols et les peuplements forestiers. Le Risque Moyen Annuel (RMA) est très élevé, entre 5 et 10 fois plus fort que sur les autres massifs du département. Le délai moyen entre deux incendies est estimé entre 12 et 25 ans.

Le massif des Maures est un massif au relief très tourmenté, le taux de couverture forestière est estimé à 69% de la superficie totale (Source : données CRIGE-PACA 1999). Le cœur du Massif est constitué de vastes forêts, l'activité humaine est localisée sur la périphérie du Massif.

La principale mission du Service Forêt est l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de valorisation et protection de la forêt : gestion du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier), complété par son dispositif de cloisonnement constitué de coupures agricoles, pastorales ou forestières.

Le territoire de la Communauté de Communes est façonné par des zones agricoles dédiées à la vigne qui servent d'ancrage agricole pour la DFCI, la persistance d'activités traditionnelles comme l'exploitation des pinèdes, l'entretien des châtaigneraies et des suberaies qui viennent en appui de la DFCI, le redéploiement du sylvopastoralisme, le tourisme « vert » et le tourisme de masse sur la frange littorale.

**Résultats attendus** : Tenir la périodicité d'entretien des ouvrages de D.F.C.I du PIDAF à 4 ans

# PROGRAMME FEADER 2014-2020 - PROGRAMMATION 2018

ZONES D'APPUI		Surface (ha)	P.U. HT	Prix Total Travaux HT	Montant financement Union Européenne	Montant total des aides publiques
CAVALAIRE-SUR-MER	Montjean Sud/St Ferréol	11,75	1 200,00 €	14 100,00 €	890,39 €	11 280,00 €
CAVALAIRE-SUR-MER	Pradel Sud	8,10	1 200,00 €	9 720,00 €	613,80 €	7 776,00 €
COGOLIN/LA CROIX VALMER	Peynier Ouest	17,00	1 200,00 €	20 400,00 €	1 288,23 €	16 320,00 €
RPAC080318DT0830027 TOTAL SITE		36,85		44 220,00	2 792,43	35 376,00
GASSIN	Pin Pinon	5,00	1 200,00 €	6 000,00 €	378,89 €	4 800,00 €
RPAC080318DT0830028 TOTAL SITE		5,00		6 000,00	378,89	4 800,00
GRIMAUD	Les Lyons	1,00	1 200,00 €	1 200,00 €	75,78 €	960,00 €
RPAC080318DT0830029 TOTAL SITE		1,00		1 200,00	75,78	960,00
GRIMAUD	L'Oratoire	3,00	1 200,00 €	3 600,00 €	227,33 €	2 880,00 €
RPAC080318DT0830030 TOTAL SITE		3,00		3 600,00	227,33	2 880,00
GRIMAUD/LA GARDE-FREINET	Val de Gilly	5,20	1 200,00 €	6 240,00 €	394,05 €	4 992,00 €
RPAC080318DT0830031 TOTAL SITE		5,20		6 240,00	394,05	4 992,00
LA GARDE-FREINET	L'Aigre Est	20,00	1 200,00 €	24 000,00 €	1 515,57 €	19 200,00 €
RPAC080318DT0830032 TOTAL SITE		20,00		24 000,00	1 515,57	19 200,00
LA GARDE-FREINET	L'Aigre Ouest	15,20	800,00 €	12 160,00 €	767,89 €	9 728,00 €
LA GARDE-FREINET	Les Plaines	20,30	1 200,00 €	24 360,00 €	1 538,30 €	19 488,00 €
LA GARDE-FREINET	La Nible	32,50	800,00 €	26 000,00 €	1 641,86 €	20 800,00 €
RPAC080318DT0830033 TOTAL SITE		68,00		62 520,00	3 948,05	50 016,00
LA MOLE	Font Freye	13,80	1 200,00 €	16 560,00 €	1 045,74 €	13 248,00 €
LA MOLE	Murène	12,10	800,00 €	9 680,00 €	611,28 €	7 744,00 €
LA MOLE/LE LAVANDOU	Pin du Tonnerre	7,50	1 200,00 €	9 000,00 €	568,34 €	7 200,00 €
RPAC080318DT0830034 TOTAL SITE		33,40		35 240,00	2 225,35	28 192,00
LE PLAN DE LA TOUR	Les Cauvins/La Galline	2,00	1 200,00 €	2 400,00 €	151,56 €	1 920,00 €
RPAC080318DT0830035 TOTAL SITE		2,00		2 400,00	151,56	1 920,00
RAMATUELLE	Tourraque	11,50	1 200,00 €	13 800,00 €	871,45 €	11 040,00 €
RPAC080318DT0830036 TOTAL SITE		11,50		13 800,00	871,45	11 040,00
SAINTE-MAXIME	Cabasse	18,10	1 200,00 €	21 720,00 €	1 371,59 €	17 376,00 €
RPAC080318DT0830037 TOTAL SITE		18,10		21 720,00	1 371,59	17 376,00
SAINTE-MAXIME	Catalugno Nord	19,50	1 200,00 €	23 400,00 €	1 477,68 €	18 720,00 €
RPAC080318DT0830038 TOTAL SITE		19,50		23 400,00	1 477,68	18 720,00
PISTES		Longueur (km)	P.U. HT	Prix Total Travaux HT	Montant financement Union Européenne	Montant total des aides publiques
GRIMAUD	Val de Gilly - D 205	6,37	1 820,00 €	11 593,40 €	732,11 €	9 274,72 €
RPAC080318DT0830039 TOTAL SITE		6,37		11 593,40	732,11	9 274,72
LA MOLE	Vallée de la Mole - Piste A92	7,70	1 820,00 €	14 014,00 €	884,96 €	11 211,20 €
RPAC080318DT0830040 TOTAL SITE		7,70		14 014,00	884,96	11 211,20
<b>TOTAL FEADER 2018</b>				<b>Prix Total Travaux HT</b>	<b>Montant financement union européenne</b>	<b>Montant total des aides publiques</b>
				<b>269 947,40</b>	<b>17 046,79</b>	<b>215 957,92</b>